

Groupes de besoin Maths et Français : leur caractère facultatif ne règle pas tous les problèmes !

Aucune suppression de poste !
Restitution des moyens volés par la réforme Attal.
Abrogation du « choc des savoirs » !

Les DGH arrivent avec leur lot de suppressions de postes !

Le 15 janvier 2026, le Conseil Supérieur de l'Éducation a étudié un décret prévoyant que les groupes de besoin deviennent facultatifs. Cela ne fait qu'entériner une situation qui existe déjà dans les établissements en Ille-et-Vilaine où certains collèges ont abandonné les groupes de besoin, certains n'en ont plus que sur un niveau... Même si cela va dans le bon sens, cela ne règlera pas tous les problèmes. Le décret a été rejeté par la majorité des membres du CSE (17 voix pour, 25 voix contre dont celle de la FNEC-FP-FO).

Pressions sur les personnels

Le décret prévoit : « *En classes de sixième et de cinquième, en vue notamment de prévenir la difficulté scolaire, un accompagnement pédagogique renforcé est mis en œuvre pour les enseignements de français et de mathématiques, adapté aux besoins des élèves. Il peut donner lieu à des organisations pédagogiques diversifiées, notamment, pour tout ou partie de l'horaire, à des groupes à effectifs réduits et/ou constitués en fonction des besoins des élèves identifiés par les professeurs.* ». Des pressions ont existé – ou existent encore – pour inciter les collègues à maintenir ces groupes. L'administration ou les inspecteurs peuvent organiser des réunions pour vanter les bienfaits des groupes et maintenir la pression sur les collègues. Mais devenus facultatifs, ces groupes ne peuvent plus être imposés.



L'arnaque continue !

Or, dans son budget, le 1^{er} ministre Lecornu n'a pas annoncé l'annulation de la suppression des 4 000 postes dans le premier et le second degré. Les rectorats et DSDEN ont donc consigné de raboter cette année encore les DGH au nom du budget d'austérité.

Lors des CSA 35 de l'année passée, nous avons constaté que l'heure retirée à la technologie en 6^e avait été injectée dans la « marge » et redistribuée à certains collèges mettant en place ces groupes de besoin. Qu'en sera-t-il cette année ? A l'heure de l'austérité, tout laisse à penser que les DSDEN vont récupérer cette heure. Il est clair que ce n'est pas en déclarant facultatifs les groupes de besoin en 6^e et en 5^e que le décret du ministre Geffray garantira l'octroi de moyens supplémentaires.

Bien au contraire ! Devenant facultatifs, les groupes de besoin n'ont plus de moyens dédiés.

Pour maintenir des groupes en sixième et en cinquième, il faudra décider quelles disciplines on dépouille de ses groupes, quelles options ou quelle discipline on supprime...

**Au nom de l'autonomie, le ministre va semer la discorde et la division entre les équipes et les collègues.
Diviser pour mieux régner !**

C'est exactement le contraire de ce que va faire le syndicat : unir les personnels pour conserver les moyens et exiger la création des postes et des classes nécessaires qui manquent partout !

Territorialisation, contractualisation et pression

Concernant les moyens pour la rentrée 2026, le décret prévoit : « des établissements peuvent se voir attribuer des moyens supplémentaires délégués par le recteur d'académie afin de pouvoir mettre en place des mesures spécifiques d'accompagnement des élèves ». Va-t-on contractualiser les moyens selon la même logique que le plan d'accompagnement des 800 collèges en difficulté scolaire ? Une feuille de route ou un projet d'établissement permettraient-ils d'avoir des moyens en plus ? C'est la mise en place d'une école à deux vitesses et d'encore plus de territorialisation et de pression sur les personnels qui devraient en faire beaucoup plus pour avoir éventuellement un peu plus ! C'est une attaque de plus contre notre statut !

Les personnels ne réclament pas de travailler plus avec moins de moyens ! Leurs revendications sont claires : ils veulent des améliorations de leurs conditions de travail, c'est-à-dire la baisse des effectifs par classe dans toutes les matières afin d'instruire les élèves dans de meilleures conditions, le respect de leur liberté pédagogique et des préconisations de la médecine de prévention, de plus en plus bafouées au nom de l'organisation du service.



Avec FO, revendiquons des moyens pour enseigner et une augmentation générale des salaires !

Les personnels de l'Education Nationale, comme tous les agents de la fonction publique, contribuent au fonctionnement des services publics. Pourtant, depuis plus de deux décennies, l'État maltraite ses agents et fait des économies sur leur dos.

Pour FO, il est urgent de faire d'autres choix !

Nous voulons la hausse des salaires par l'augmentation du point d'indice, la suppression du jour de carence et le maintien de 100 % de la rémunération en cas d'arrêt maladie.

Pour le SNFOLC 35, il faut défendre le statut des agents, donner des moyens humains au service public de l'Education et abroger toutes les réformes qui ont dégradé les conditions de travail et d'étude : réforme du lycée, du bac, Parcoursup, chocs des savoirs...

A l'heure où les DGH vont être distribuées et où les répartitions des moyens vont débuter, le SNFOLC appelle tous les collègues à :

- se réunir pour lister les besoins nécessaires, (enseignants, AESH, AED, PsyEN, CPE, AS, infirmiers ...) dans les établissements pour enseigner dans de bonnes conditions, pour la réussite de tous les élèves, et discuter des moyens d'action pour les obtenir.
- rétablir tous les enseignements, groupes et option(s) qui ont disparu en collège, en commençant par l'enseignement de la technologie en sixième
- refuser la mise en place des groupes de besoins, exiger le rétablissement des heures qui ont été supprimées pour les mettre en place, exiger d'abonder les DHG pour permettre de réduire le nombre d'élèves par classe et dans toutes les disciplines.
- transmettre au SNFOLC 35 tous les problèmes pour que nous puissions agir auprès des chefs d'établissements, et de la hiérarchie, dans les instances où cela se décide.

Ne restez pas isolé-e. Adhérez !

ADHÉREZ À FORCE OUVRIÈRE
POUR NOUS CONTACTER
SNFOLC 35
07.50.97.10.68.
syndicat@snfolc35.fr